

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 92

présenté par

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Petex-Levet, Mme Périgault, M. Taite,  
M. Fabrice Brun, M. Viry, Mme Valentin, Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Portier, M. Ray,  
Mme Blin, M. Juvin, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras et M. Forissier

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« portant diverses mesures de soutien à l'autonomie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Malgré la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale, aucune véritable politique publique de soutien à l'autonomie n'a été mise en œuvre. Les mesures se limitent trop souvent au grand âge et au bien vieillir : c'est encore le cas pour la présente proposition de loi. Au-delà d'une loi sur le bien vieillir, il faut une loi qui garantisse l'autonomie de vie de toutes et tous : l'objectif doit être de bâtir une société où chacun peut faire valoir ses droits, exercer pleinement sa citoyenneté et vivre selon ses choix, ses préférences et ses habitudes, peu importe son âge, son handicap, son état de santé et son lieu de vie. Cet amendement vise donc à modifier le titre de la proposition de loi pour élargir son cadre – d'autant plus que plusieurs de ses dispositions concernent directement les personnes en situation de handicap, sans qu'elles soient explicitement citées.